



LIVRET VETERANS

Saison 2018/2019





Édito

On ne peut que souhaiter que les 1000 à 1200 pratiquants que vous représentez se rencontrent avec un total fair-play et s'intègrent, autant que possible, à la vie de leur club.

Tout en étant organisée dans un cadre compétitif, la pratique « vétéran » est pleinement associée à la notion de plaisir.

Nous avons regroupé dans ce petit livret les recommandations et informations essentielles concernant cette pratique ; le contenu est perfectible et évolutif suite aux remarques et observations que chacun peut faire ...

Bonne saison à la Commission organisatrice et à toute la famille des VETERANS.

Guy RIBRAULT

Président du District



ORGANISATION DU FOOTBALL



LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE





LE COMITE DE DIRECTION

RIBRAULT Guy, président

GASTINEAU Jack, vice-président délégué

LANDEAU Geneviève, secrétaire général (*représentante des féminines*)

PAQUEREAU Gérard, trésorier

CORNEC Sébastien, secrétaire général adjoint

BELLARD Jean Michel

DOGUET Richard

PERROT Michel

AUGEREAU Jean Baptiste

BARLIER Cyril (*représentant des arbitres*)

CHARBONNIER Jacques

COIFFARD Albert

DEVID Serge

FOUCHER Philippe

HAMARD Jacques (*représentant des éducateurs*)

LEROY Pierre (*Médecin*)

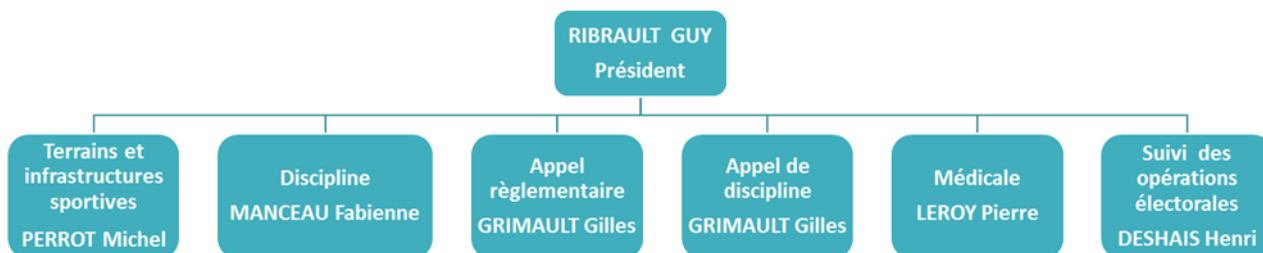
MANCEAU Fabienne

MERLET Xavier

SALMON Eric

SARRAZIN Fabrice

LES COMMISSIONS RATTACHEES AU PRESIDENT



LES PÔLES

Pôle financier
PAQUEREAU Gérard

Pôle Communication
LANDEAU Geneviève

Finances
PAQUEREAU Gérard

Communication
Externe & Interne

Partenariat & sponsoring
PERROT Michel

Evènementiel

LES PÔLES

Liés aux activités sportives

Pôle compétitions GASTINEAU Jack

Commission sportive
TESSIER Yannick

Commission Arbitrage
DOGUET Richard

Commission vétérans
DELPLACE Patrick

Commission jeunes
MERLET Xavier

Commission
statut de l'arbitrage
DOGUET Richard

Commission Loisirs
DUMAS Dominique

Commission féminines
LORANT Ghislaine

Commission
Détection, recrutement
et fidélisation arbitres

Commission Futsal
FRESHARD Willy

Pôle technique & foot animation BELLARD Jean Michel

Commission technique
HAMARD Jacques

Foot à 8
(U11 & U13)
TOUBLANC Thierry

Foot en milieu
scolaire

Foot à 3 et 5
(U7 & U9)
FOUCHER Philippe

SOMMAIRE

- 1. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE - Page 9**
- 2. CALENDRIER DE LA SAISON 2018/2019 - Pages 10/11/12**
- 3. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VETERANS SAISON 2018/2019 - Page 13/14/15**
- 4. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE - Page 16**
- 5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT VETERANS SAISON 2018/2019 - Page 17**
- 6. REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2018/2019 - Pages 18 et 19**
- 7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2018/2019 - Page 19**
- 8. REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2018/2019 - Page 20**
- 9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2018/2019 - Page 21**
- 10. REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2018/2019 - Pages 21 et 22**
- 11. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2018/2019 - Page 22**
- 12. INFORMATIONS IMPORTANTES - Page 23**
- 13. DISPOSITIONS FINANCIERES DES COMPETITIONS VETERANS 2018/2019 - Page 24**
- 14. DATES À RETENIR - Page 25**
- 15. CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS - Page 26**

1. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE

→ 3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIRS – FUTSAL

VETERANS

DELPLACE Patrick Président
BOZZINI Jean Paul Secrétaire
ROBERT Michel Vice-Président
DELAUNAY Jean Loup Membre
VESPIER Jean Pierre Membre

57 équipes engagées en championnat
matchs le dimanche matin à 9 h 00

<p><u>CHAMPIONNAT</u> Matchs Aller/Retour D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique D3 – Groupe unique D4 – Groupe A & B</p>	<p><u>COUPES</u> Anjou Vétérans Amitié Vétérans Paul AUGELLE (Quadras)</p>
--	--

LOISIRS

DUMAS Dominique Président
CHEVET Michel Secrétaire
BENAITEAU Gérard Membre
FUSILLIER Jacky Membre
LE BRIZE Daniel Membre
GALLOU David Membre

78 équipes engagées
matchs le vendredi soir à 20 h 00

<p><u>CALENDRIER</u> Groupes ANGERS : Matchs Aller/Retour Groupe CHOLETAIS : Matchs Aller seul</p>	<p><u>COUPE</u> Amitié Loisirs</p>
--	--

FUTSAL

FRESHARD Willy Président
LE BOMIN Aurélien Secrétaire
CHUPIN Pierre Membre
MESSAOUDI Maël Membre
ROBOAM Julien Membre

4 équipes engagées en championnat de Ligue :
- 1 équipe en R1
- 3 équipes en R2
13 équipes engagées en championnat de District
matchs en semaine

<p><u>CHAMPIONNAT</u> D1 Groupe unique Matchs Aller/Retour</p>	<p><u>COUPE</u> Anjou Futsal + Challenge futsal féminin</p>
--	---

BEACH SOCCER

Un tournoi départemental a lieu au parc du Lac de Maine en juin, qualificatif pour le tournoi régional.

2. CALENDRIER DE LA SAISON 2018/2019



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VETERANS CALENDRIER - DATES RETENUES

SAISON 2018/2019

DATES

09/09/2018	1er Tour Coupe de l'Anjou
16/09/2018	Championnat Journée n°01
23/09/2018	Championnat Journée n°02
30/09/2018	2ème Tour Coupe de l'Anjou et 1er Tour Coupe de l'Amitié
07/10/2018	Championnat journée n°03
14/10/2018	Championnat journée n°04
21/10/2018	2ème tour Coupe de l'Amitié + Match en retard
28/10/2018	<i>Match en retard</i>
04/11/2018	Championnat Journée n°05
11/11/2018	Championnat Journée n°06
18/11/2018	3ème Tour Coupe de l'Anjou + Match en retard
25/11/2018	Championnat Journée n°07
02/12/2018	Championnat Journée n°08
09/12/2018	3ème tour Coupe de l'Amitié + Match en retard
16/12/2018	Championnat Journée n°09
23/12/2018	1er Tour Coupe Paul Augelle + Match en retard
01/01/2019	FERIE
06/01/2019	<i>Match en retard</i>
13/01/2019	Championnat Journée n°10
20/01/2019	Championnat Journée n°11
27/01/2019	Championnat Journée n°12
03/02/2019	Championnat Journée n°13
10/02/2019	<i>Match en retard</i>
17/02/2019	<i>Match en retard</i>
24/02/2019	2ème Tour Coupe Paul Augelle + Match en retard
03/03/2019	Championnat Journée n°14
10/03/2019	Championnat Journée n°15
17/03/2019	Championnat Journée n°16
24/03/2019	Championnat Journée n°17
31/03/2019	Championnat Journée n°18
07/04/2019	4ème Tour des Coupes Anjou et Amitié + 3ème Tour Coupe Paul Augelle + Match en retard
14/04/2019	<i>Match en retard</i>
21/04/2019	<i>Match en retard (Pâques : vacances du 06/04 au Mardi 23/04)</i>
28/04/2019	Championnat Journée n°19
05/05/2019	Championnat Journée n°20
12/05/2019	Championnat Journée n°21
19/05/2019	<i>Match en retard</i>
26/05/2019	Championnat Journée n°22
02/06/2019	1/2 Finale des 3 coupes (Ascension)
15/06/2019	FINALES des 3 COUPES

pont/férié

Vacances scolaires

Calendrier Seniors Saison 2018-2019							Football Diversifié				
	R1-R2-R3 D1-D2-D3-D4-D5	Cpe Anjou	Chal. Anjou	C. Réserves	Ch. District		Vacances scolaires	Loisirs Gr. De 12	Loisirs Cholet		Vétérans
Août						4-5				Août	
						11-12					
						18-19					
	CF					25-26					
Sept	CF					1-2				Sept	
	J1					8-9					CA1
	CF		p*1		Poules J1	14-15-16		1	1		1
	J2					21-22-23		2	2		2
	CF/MR	T1	p*2		Poules J2	28-29-30		3	3		CA2/CAm1
oct.	J3					5-6-7		CA Ph1	CA Ph1	oct.	3
	CMR	T2	p*3 T1		Poules J3	12-13-14		4	4		4
	J4					19-20-21		5	5		MR/CAm1
	CMR	T3	p*4 T2		Poules J4	26-27-28		MR	MR		MR
nov.						Jeu 1er novembre				nov.	
	J5					2-3-4		MR	MR		5
	J6					9-10-11		6	6		6
	CMR	T4	T3		Poules J5	16-17-18		CA Ph1	CA Ph1		MR/CA3
	J7					23-24-25		7	7		7
Déc.	J8	T5	T4		1/16	30-1-2		8	8	Déc.	8
	J9					7-8-9		CA Ph1	CA Ph1		MR/CAm2
	J10					14-15-16		9	9		9
	CMR					21-22-23		MR	MR		MR/CAug.1
		Trêve				Mardi 25 décembre					
Janvier		Trêve				28-29-30					
		Trêve				Mardi 1er janvier					
	CMR					4-5-6		MR/CA Ph1	10	MR	
	CMR					11-12-13		10	11	10	
	J11					18-19-20		11	12	11	
février	J12					25-26-27		12	13	12	
	J13					1-2-3		CA 1/8	CA 1/8	13	
	CMR					8-9-10		13	14	MR	
	CMR					15-16-17				MR	
mars	J14					22-23-24		MR	MR	MR/CAug.2	
	J15					1-2-3		14	15	14	
	CMR					8-9-10		15	16	15	
	J16					15-16-17		CA 1/4	CA 1/4	16	
	J17					22-23-24		16	17	17	
	CMR					29-30-31		17	18	18	

Calendrier Seniors Saison 2018-2019							Football Diversifié				
	R1-R2-R3 D1-D2-D3-D4-D5	Cpe Anjou	Chal. Anjou	C. Réserves	Ch. District		Vacances scolaires	Loisirs Gr. De 12	Loisirs Cholet		Vétérans
avril	J18					5-6-7		18	19	avril	1/4 F/MR
	CMR					12-13-14					MR
	CMR					19-20-21					MR
	CMR					lundi 22 Pâques					
	J19					26-27-28	UEFA	19	20		19
Mai	CMR					Mercredi 1er mai				Mai	
	J20					3-4-5		20	21		20
	CMR					Mercredi 8 mai					
	J21					10-11-12		21	22		21
	CMR					17-18-19		CA 1/2	CA 1/2		MR
	J22					24-25-26		22	23		22
Juin						jeudi 30 mai Ascension				Juin	
						30-1-2					1/2 F
						7-8-9	UEFA	MR	MR		
						lundi 10 Pentecôte					
						14-15-16		CA F	CA F	Finales	

3. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VETERANS SAISON 2018/2019

Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée «Championnat départemental vétérans», réservée aux clubs affiliés à la F.F.F. et disputée le dimanche matin à 9 h 00 (*heure officielle*) par des licenciés âgés de 33 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours. Après accord des deux équipes, un autre horaire pourra être fixé. *En ce qui concerne un changement de date, la demande doit recevoir l'accord de la Commission Départementale Vétérans.*

Article 1 – Gestion de l'épreuve

Cette épreuve est gérée par la commission football diversifié « vétérans ».

Article 2 – Licence des joueurs

La licence assurance est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF.

Article 3 – Engagements

Les engagements accompagnés des droits devront parvenir *au siège du District au plus tard le 8 juillet* de la saison en cours.

Article 4 – Définition des différentes catégories

Les Championnats de 1ère division et divisions suivantes peuvent comporter plusieurs groupes formés par *la Commission Vétérans* du District. Les groupes seront au maximum composés de 12 équipes.

Article 5 – Préparation, homologation

- 1) Les calendriers sont établis par la commission football diversifié « vétérans » et homologués par le Comité de direction du District ou son bureau.
- 2) Aucun match de championnat ne pourra être remis sans l'accord de la commission. La nouvelle date est alors fixée par la commission.

Article 6 – Règles générales d'accessions et de rétrogradations

Le classement s'établit par addition de points décomptés comme suit : match gagné 3 points, match nul 1 point, match perdu 0 point et match perdu par pénalité ou forfait -1 point.

En cas d'égalité de points à la fin d'une poule de classement, les équipes sont départagées par les règles suivantes :

1. Priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre de l'article 37 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.
2. Priorité sera donnée à l'équipe 1 sur les équipes 2 ou 3.
3. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
4. Si l'égalité subsiste, le goal average particulier entre les clubs.
5. Si l'égalité subsiste encore, le coefficient (buts marqués/buts encaissés) au cours de l'ensemble des matchs.

Les accessions et rétrogradations en fin de saison 2017-2018 se feront ainsi :

Accessions :

- En division 2 (un seul groupe) : les deux premiers sont promus en division 1.
 - En division 3 (un seul groupe) : les deux premiers sont promus en division 2.
 - En division 4 (deux groupes) : le premier de chaque groupe est promu en division 3, ainsi que le meilleur second. En cas d'égalité de points entre les deux deuxièmes, après application du ratio (quotient des points acquis par le nombre de matchs effectués), les équipes seront départagées par les règles suivantes :
1. Priorité est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité (article 37 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire).
 2. Priorité est ensuite donnée à l'équipe 1 sur les équipes 2 ou 3.
 3. Si l'égalité subsiste toujours, le coefficient (buts marqués/buts encaissés) au cours de l'ensemble des matchs.

Rétrogradations :

- En division 1 : les deux derniers seront rétrogradés en division 2.
- En division 2 : les deux derniers seront rétrogradés en division 3.
- En division 3 : les trois derniers seront rétrogradés en division 4.

En aucun cas, deux équipes d'un même club ne peuvent participer au championnat dans la même division, sauf la dernière division mais dans deux groupes différents (article 5 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire)

Article 7 – Obligation du club forfait

Toute équipe déclarant forfait pour une rencontre devra en aviser le secrétariat de la Commission de Football diversifié « vétérans » en joignant une copie du document informant le club adverse *et le club devant arbitrer*.

Le secrétariat de la Commission « vétérans » le club adverse *et le club devant arbitrer* devront être avisés *par le club déclarant forfait* au plus tard le vendredi 16 h précédant la rencontre.

Le règlement général des forfaits (notamment lors d'un match retour) est appliqué.

Article 8 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission *départementale* football diversifié « vétérans ».

Chaque équipe engagée s'engage à un nombre d'arbitrages défini par cette commission. En cas d'absence de l'arbitre de cette équipe sur une affectation (en championnat seulement), des pénalités seront attribuées à l'équipe chargée de l'arbitrage, pouvant aller jusqu'à un retrait de points au classement qui sera décompté comme suit :

- 3 rencontres non arbitrées : 1 point de pénalité
- 4 rencontres non arbitrées : 2 points de pénalité
- 5 rencontres non arbitrées : 3 points de pénalité
- 6 rencontres non arbitrées : 4 points de pénalité
- 7 rencontres non arbitrées : 5 points de pénalité
- 8 rencontres non arbitrées : 6 points de pénalité
- 9 rencontres non arbitrées : 7 points de pénalité
- 10 rencontres non arbitrées : 8 points de pénalité
- 11 rencontres non arbitrées : 9 points de pénalité

Article 9 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

Article 10 – FMI, saisie du résultat et numérisation de la feuille de match

La FMI doit être utilisée par les clubs. En cas de non utilisation de la FMI, la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevante dans les 48 h. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire. A noter que la perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match avant le jeudi minuit sans pour autant que le gain du match soit donné à l'autre équipe (conformément à l'article 28 du règlement des championnats seniors).

Article 11 – Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans, seront gérées par la commission départementale de Discipline en suivant le barème utilisé par cette commission. *En cas de non inscription sur la feuille de match par l'arbitre d'une sanction disciplinaire, la Commission Départementale de Discipline sanctionnera l'arbitre concerné.*

Article 12 – Exclusion temporaire

Elle doit être appliquée *telle qu'elle est appliquée dans les autres compétitions.*

Article 13 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2018

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

4. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE VETERANS

Elles sont autorisées à condition d'être déclarées à l'aide de l'imprimé officiel (voir ci-dessous).



Demande de création d'entente vétérans

Art. 39 bis des règlements de la LFPL

Secrétariat 02.41.57.67.97 Mail : administration@foot49.fff.fr
4, rue du Pierre de COUBERTIN – BP79937
49137 LES PONTS DE CE cedex Télécopie : 02.41.57.07.51

Une demande par compétition : Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document.

Situation justifiant la demande :

Nous soussigné(e)s, Président(e)s,

Nom : Prénom : Club

.....

Nom : Prénom : Club

.....

Nom : Prénom : Club

.....

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison **2018-2019** une équipe en entente :

Catégorie Vétérans

Division :

Effectif de chaque club

CLUBS	Nombre total de joueurs dans la catégorie	Autre(s) équipe(s) ²

- 2 : Chaque club doit préciser le nombre d'équipes déjà engagées dans la même catégorie, autre(s) que l'entente.

- 3 : Entente A/B, ou Entente A/B/C.

Le club de : gèrera l'entente dont l'appellation est la suivante³ :

Nom de l'entente :

(Maximum 13 caractères)

Fait à, le

Signatures des Président(e)s ou des personnes agissant en leur nom par délégation :

Signature et cachet du Club A

Signature et cachet du club B

Signature et cachet du Club C

Cette demande doit être faite avant le début des compétitions

5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT VETERANS - SAISON 2018/2019

PREMIERE DIVISION

Angers Copains 6
Angers Lac De Maine 6
Angers Ndc 6
Bouchemaine Es 6
Chalonnnes Chaudéf 6
E/La Pommeraye-Ussca 6
E/Segre-Chaze-Vern 6
Ecouflant As 6
Montreuil Juigne Bf 6
St Jean St Lambert 6
St Melaine/Aubance 6
Trelaze Foyer 6

Montées
Descentes

DEUXIEME DIVISION

Andard Brain Es 6
Angers Doure Sc 6
Angers Hsa Ac 6
Beaucouze Sc 6
Chemille Melay O 6
Juigne Fc Louet 6
Le Lion Angers Cs 6
Longuenee En Anj Fc 6
Murs Erigne Asi 6
Tierce Cheffes As 6
Trelaze Eglantine 6
Villevéque Soucelles 6

TROISIEME DIVISION

Angers Intrepide 6
Angers Municipaux 6
Bouchemaine Es 7
Cantenay Epinard Us 6
Champigne Querre Ag 6
E/Segre-Chaze Vern 7
Etriche Af 6
Les Ponts De Ce As 6
Pellouailles Corze 6
St Aubin Js Layon 6
St Florent Boutouch 6
St Georges/Loire 6

QUATRIEME DIVISION

Groupe A

Andard Brain Es 7
Angers Croix Blanche 6
Angers Lac De Maine 7
Angers Ndc 7
Avrille As 6
Chalonnnes Chaudéf 7
Doue La Fontaine Rc 6
Ecouflant As 7
Ingrandes Le Fresne 6
Longuenee En Anj Fc 7
Montreuil Juigne Bf 7

QUATRIEME DIVISION

Groupe B

Murs Erigne Asi 7
Nyoiseau Bg Fc 6
St Jean St Lambert 7
St Laurent Mesnil 6
St Sylvain Anjou As 6
Ste Gemmes/Loire O 6
Thouarce Fc Layon 6
Tierce Cheffes As 7
Trelaze Eglantine 7
Trelaze Foyer 7

6. REGLEMENT DE LA COUPE DE L'ANJOU VETERANS - SAISON 2018/2019

Préambule : Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Paul Augelle/Quadras" *se dérouleront* à la même date. En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe « vétérans » qui participe au championnat départemental « vétérans ».

Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le *Comité de Direction* du District. Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs possédant un terrain homologué ou toléré par la Ligue. Les clubs utilisant des terrains municipaux devront certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier.

Le Comité de Direction du District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, avoir 35 ans au 1^{er} janvier de la saison. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1^{er} février de la saison en cours.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs. Les rencontres opposant des clubs ayant deux divisions d'écart ou plus se joueront sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur. Les rencontres opposant des équipes de même niveau ou de niveau immédiatement inférieur ou supérieur se dérouleront sur le terrain :

- Du club premier tiré si les 2 clubs ont reçu ou se sont déplacés au tour précédent.
- Du club s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu.

Les rencontres devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées par la commission départementale Vétérans.

En cas de match remis, ou à rejouer, la rencontre se déroulera sur le terrain du club visiteur du premier match.

La finale aura lieu sur le terrain choisi par le *Comité de Direction* de District.

La durée des matchs est de 1 h 20 (40 mn x 2).

Jusqu'aux 1/2 finales incluses, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, il y aura deux prolongations de 5 minutes. En cas de nouvelle égalité après les prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, les 2 équipes pourront inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la feuille de match (la participation restant limitée à 14 joueurs). Dès lors, la composition du banc de touche pourra comprendre *9 personnes (4 accompagnateurs et 5 remplaçants)*.

Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

La saisie du score et la numérisation de la feuille de match incombent à l'équipe recevant.

En cas de non utilisation de la FMI, la feuille de match devra être numérisée dans les 48 h.

En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire. La perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match avant le vendredi 12 h.

Article 6 – Forfait

Le forfait d'une équipe, dûment constaté et enregistré par la commission compétente, sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.

Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission départementale vétérans. A compter des 1/2 finales, les arbitres centraux seront désignés par la Commission départementale des arbitres.

Les frais d'arbitrage (arbitres officiels) sont répartis comme suit :

- ½ finales : 50 % pour chaque club participant,
- Finale : 50 % pour le club organisateur et 25 % pour chaque club participant.

Article 8 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans bénévoles et les arbitres officiels, seront gérées par la commission départementale de Discipline. En cas de non-inscription sur la feuille de match par l'arbitre d'une sanction disciplinaire, la Commission Départementale de Discipline sanctionnera l'arbitre concerné.

Article 10 – Réserves, réclamations et appels

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 11 – Modification des règlements

Le Comité de Direction du District se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

Article 12 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2018

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE DE L'ANJOU VETERANS - SAISON 2018/2019

Andard Brain Es 6	E/La Pommeraye-Ussca 6	St Aubin Js Layon 6
Angers Copains 6	E/Segre-Chaze-Vern 6	St Florent Boutouch 6
Angers Croix Blanche 6	E/Trelaze Eglan-Dagu 6	St Georges/Loire 6
Angers Doutre Sc 6	Ecouflant As 6	St Jean St Lambert 6
Angers Hsa Ac 6	Etriche Af 6	St Laurent Mesnil 6
Angers Intrepide 6	Ingrandes Le Fresne 6	St Melaine/Aubance 6
Angers Lac De Maine 6	Juigne Fc Louet 6	St Sylvain Anjou As 6
Angers Ndc 6	Le Lion Angers Cs 6	Thourace Fc Layon 6
Beaucouze Sc 6	Les Ponts De Ce As 6	Tierce Cheffes As 6
Bouchemaine Es 6	Longueene En Anj Fc 6	Trelaze Foyer 6
Cantenay Epinard Us 6	Montreuil Juigne Bf 6	Villeveque Soucelles 6
Chalonnnes Chaudéf 6	Murs Erigne Asi 6	
Champigne Querre Ag 6	Nyoiseau Bg Fc 6	
Chemille Melay O 6	Pellouailles Corze 6	

8. REGLEMENT DE LA COUPE DE L'AMITIE VETERANS - SAISON 2018/2019

Préambule : Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Paul Augelle/Quadras" se dérouleront à la même date. En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

Article 1 – Participation des équipes

Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 2 – Engagements

Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, avoir 33 ans au 1^{er} janvier de la saison. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1^{er} février de la saison en cours.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 6 – Forfait

Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la *Commission Départementale Vétérans*.

Article 8 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 10 – Réserves, réclamations et appels

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 11 – Modification des règlements

Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 12 – Cas non prévus

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2018

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE DE L'AMITIE VETERANS - SAISON 2018/2019

Andard Brain Es 6
Angers Copains 6
Angers Doutre Sc 6
Angers Hsa Ac 6
Angers Intrepide 6
Angers Lac De Maine 6
Angers Municipaux 6
Angers Ndc 6
Avrille As 6
Beaucouze Sc 6
Bouchemaine Es 6
Cantenay Epinard Us 6
Chalonnnes Chaudéf 6

Champigne Querre Ag 6
Chemille Melay O 6
Doue La Fontaine Rc 6
E/La Pommeraye-Ussca 6
E/Segre-Chaze-Vern 6
E/Trelaze Eglan-Dagu 6
Ecouflant As 6
Etriche Af 6
Ingrandes Le Fresne 6
Juigne Fc Louet 6
Le Lion Angers Cs 6
Les Ponts De Ce As 6
Longuenee En Anj Fc 6

Montreuil Juigne Bf 6
Murs Erigne Asi 6
Pellouailles Corze 6
St Aubin Js Layon 6
St Florent Boutouch 6
St Georges/Loire 6
St Jean St Lambert 6
St Melaine/Aubance 6
St Sylvain Anjou As 6
Thouarce Fc Layon 6
Tierce Cheffes As 6
Trelaze Foyer 6
Villeveque Soucelles 6

10. REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadrans) SAISON 2018/2019

Préambule : Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Paul Augelle/Quadrans" se dérouleront à la même date. En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

Article 1 – Participation des équipes

Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 2 – Engagements

Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, **avoir 42 ans au 1^{er} janvier de la saison**. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club **avant le 1^{er} février** de la saison en cours.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 6 – Forfait

Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la Commission Départementale Vétérans.

Article 8 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

En ½ finales, les arbitres assistants seront des arbitres désignés par la Commission Départementale des Vétérans.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 10 – Réserves, réclamations et appels

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 11 – Modification des règlements

Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Article 12 – Cas non prévus

Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2018

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

11. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2018/2019

Andard Brain Es 6
Angers Lac De Maine 6
Angers Municipaux 6
Angers Ndc 6
Avrille As 6
Bouchemaine Es 6
Chalonnnes Chaudes 6
Champigne Querre Ag 6
E/La Pommeraye-Ussca 6

E/Segre-Chaze-Vern 6
E/Trelaze Eglan-Dagu 6
Ecouflant As 6
Etriche Af 6
Juigne Fc Louet 6
Les Ponts De Ce As 6
Longuee En Anj Fc 6
Montreuil Juigne Bf 6
Murs Erigne Asi 6

Pellouailles Corze 6
St Florent Boutouch 6
St Jean St Lambert 6
St Laurent Mesnil 6
St Sylvain Anjou As 6
Thouarce Fc Layon 6
Tierce Cheffes As 6
Trelaze Foyer 6
Villeveque Soucelles 6

12. INFORMATIONS IMPORTANTES

Horaire officiel du match :

Dimanche matin à 9 h. Veiller à commencer les matchs à l'heure pour ne pas empiéter sur le créneau horaire des jeunes (si créneau de jeunes il y a).

Modification au calendrier par Footclubs (à faire maximum 5 jours avant la date prévue, ex : *mardi soir pour une rencontre le dimanche*)

- Modification de l'horaire : accord de l'adversaire
- Modification du jour : accord de l'adversaire et validation de la commission

La durée des matchs est de 1h20 (2 X 40 minutes).

Règle de classement :

Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- **match perdu par forfait ou pénalité : Retrait de 1 point**

Feuille de match :

Une feuille de match non parvenue au secrétariat du District dans les 4 jours peut entraîner pour le club responsable la perte du match par pénalité (-1 point).

Cette saison, la FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions (championnat et coupes).

Arbitre :

Il doit

- **inscrire son nom et son club** pour permettre la vérification de la commission vétérans.
- vérifier l'identité des joueurs.
- porter sur la feuille de match les sanctions disciplinaires qu'il a données durant le match.

En cas de sanction disciplinaire, Il doit dans les 48 h faire un rapport à la commission départementale de Discipline.

RAPPEL AUX ARBITRES VETERANS (OFFICIELS OU BENEVOLES)

Les avertissements ou exclusions (définitives ou temporaires)

donnés durant la rencontre

doivent figurer sur la feuille de match

Toute non inscription est sanctionnable

13. DISPOSITIONS FINANCIERES

Vous disputez une compétition. En conséquence, les dispositions financières de la Ligue s'appliquent.

Rappel de quelques-unes vous concernant :

Engagements

- Droits d'engagement Championnat départemental : 50 €
- Redevance forfaitaire championnat : 40 €
- Droits d'engagement Coupe d'Anjou : 50 €
- Droits d'engagement Coupe de l'Amitié : 50 €
- Droits d'engagement Coupe des quadras (Paul AUGELLE) : 50 €

Saisie du résultat et feuille de match

- Retard transmission feuille de match informatisée : 15 €, supérieur à 4 jours 30 €
- Feuille de match incomplète : 10 €
- Saisie du résultat (non-respect des formalités) : 10 €

- Non présentation de licence : 15 €

- Amendes pour avertissement, exclusion et rapport hors match sur les matchs arbitrés soit par des officiels désignés soit par des arbitres de clubs vétérans : voir frais dossier Discipline

- Réclamations, réserves concernant soit la qualification des joueurs, soit les questions techniques : 50 €
- Frais de procédure pour appel commission départementale : 250 €
- Pénalité pour fraude et dissimulation : 150 €

Forfaits

- Forfait : droit d'engagement (50 €)
- Forfait de l'équipe devant se déplacer au match retour : indemnité kilométrique au club adverse (barème FFF coupe de France)
- Forfait général après le premier ou deuxième forfait : double du droit d'engagement (100 €)
- Forfait général direct : triple du droit d'engagement (150 €)

14. DATES À RETENIR

- **Assemblée Générale du District**
Vendredi 7 septembre 2018 à 19 h 00 à Montilliers
- Premier tour de la Coupe de l'Anjou
Dimanche 8 septembre 2018
- Réunion de début de saison
Samedi 15 Septembre 2018 au District à 9 h 30
Présence obligatoire
- Première journée du calendrier vétérans
Dimanche 16 Septembre 2018
- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**
Samedi 24 novembre 2018 à 9 h 00 à Carquefou
- Finales des Coupes Vétérans (Anjou, Amitié, Paul Augelle)
Samedi 15 juin 2019 (sous réserve d'accord du conseil de District)
- Réunion de fin de saison
Juin 2019
Présence obligatoire

15. CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

Secrétariat en charge de la Commission

Mme FOSSÉ Audrey

Téléphone : 02 41 57 67 99

Mail : afosse@foot49.fff.fr

Adresse : 4, rue Pierre de Coubertin
49130 Les Ponts de Cé

Référent du football Diversifié auprès du Conseil de District

M. GASTINEAU Jack

Téléphone : 06 18 46 39 13

Mail : jgastineau@foot49.fff.fr

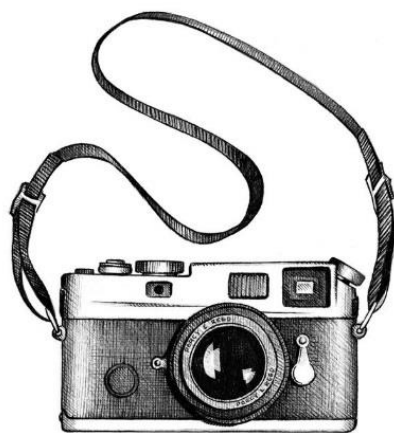
Commission Départementale Vétérans

	<p><u>Patrick DELPLACE</u> <i>Président</i></p> <p>06.23.89.21.69 <i>patrick.delplace@neuf.fr</i></p>
	<p><u>Michel ROBERT</u> <i>Vice-Président</i></p>
	<p><u>Jean Paul BOZZINI</u> <i>Secrétaire</i></p>
	<p><u>Jean Loup DELAUNAY</u> <i>Membre</i></p>
	<p><u>Jean Pierre VESPIER</u> <i>Membre</i></p>

RETOUR EN IMAGES

DES FINALES

DE LA SAISON 2017/2018





Bouchemaine Es
Équipe vainqueur de la Coupe de l'Anjou Vétérans – Juin 2018



Chalonnnes Chaudef
Équipe finaliste de la Coupe de l'Anjou Vétérans – Juin 2018



Angers Ndc
Équipe vainqueur de la Coupe Paul Augelle – Juin 2018



Ecouflant As
Équipe finaliste de la Coupe Paul Augelle – Juin 2018



St Melaine/Aubance - E/La Pommeraye Pomj
Équipes finalistes de la Coupe de l'Amitié Vétérans – Juin 2018